



#### LES FORMALITES









#### La « check-list » des formalités administratives:

- Avant ou après immatriculation ?
- Facultatives ou obligatoires ?
- ➤ A quel CFE s'adresser ?
- Quel est le rôle du CFE ?
- Notions importantes...









#### Avant le passage au CFE :

#### Il est nécessaire pour chaque créateur d'accomplir :

- Formalités relatives aux professions réglementées (ex : licences, transports, ou autorisations à obtenir, ...)
- Recherche d'antériorité auprès de l'INPI,
- Ouverture d'un compte bancaire
- Publicité dans un journal d'annonces légales

#### *Ultérieurement :*

Dossier auprès de la Poste, ...







#### Obligatoires:

Chaque créateur doit s'adresser au CFE :

- Lors de la création de l'entreprise
- Lors de l'ouverture d'un nouvel établissement
- Lors de modifications (mentions statutaires apparaissant sur le kbis) (dirigeants, activité...)
- Lors de la cessation d'activité d'établissements et de l'entreprise...







A quel CFE s'adresser?

Le périmètre de compétence du CFE:

- Compétence catégorielle
- > Compétence géographique
- > Type de formalités







## Le CFE: la compétence catégorielle

| Chambre de<br>Commerce et<br>d'Industrie (CCI) | <ul> <li>Entrepreneur Individuel, EIRL, Auto-Entrepreneur exerçant une activité commerciale.</li> <li>Sociétés commerciales (SA,SAS,SARL,EURL,SNC,SCOP)</li> </ul>   |
|--|--|
| Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)     | <ul> <li>Entrepreneur Individuel exerçant une activité artisanale (artisan).</li> <li>Sociétés assujetties à l'inscription au répertoire de Métiers (RM) du fait de leur activité artisanale même si celle-ci est secondaire.</li> </ul> |
| Greffe du Tribunal de<br>Commerce (GTC)        | <ul> <li>Sociétés Civiles (SCI, SCM)</li> <li>Société d'exercice libéral (SELARL,)</li> <li>Agents commerciaux en entreprise individuelle</li> <li>EPIC, GIE, GIEE</li> </ul>  |
| URSSAF   | Entrepreneur Individuel exerçant une profession libérale   |
| Chambre d'Agriculture                          | <ul> <li>Entrepreneur Individuel         <ul> <li>exerçant des activités agricoles</li> </ul> </li> <li>Sociétés</li> </ul>  |
| Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale  | <ul> <li>Entrepreneur Individuel         assujetties à l'inscription au registre de la batellerie</li> <li>Sociétés</li> </ul>   |
| Centre des Impôts                              | Personnes n'ayant pas d'autres obligations déclaratives et ne dépendant pas des centres ci-dessus mais assujettis à la TVA.  Ex: Artistes-Auteurs  |





## Le CFE: la compétence géographique

Chaque CFE est compétent pour les entreprises ou sociétés de sa catégorie pour lesquels :

- Un siège,
- Un établissement principal,
- Un établissement secondaire

Est situé dans son ressort géographique.



La CCI de Nantes - St Nazaire est compétente pour les commerçants et pour les sociétés commerciales qui ont un établissement en Loire-Atlantique







## Le CFE: le type de formalités

Le CFE est compétent pour les formalités suivantes:

- Immatriculation,
- ACCRE Aide à la Création,
- Ouverture d'un nouvel établissement,
- Modification des mentions portées sur l'extrait K-bis,
- Radiation (hors dépôt de bilan).

Elargissement de ses compétences:

- Délivrance de la carte de commerçant ambulant
- Statut EIRL
- Guichet unique pour 92 activités réglementées, permettant de prendre en compte toutes les formalités et démarches nécessaires au démarrage de l'activité par le créateur d'entreprise au-delà de la création proprement dite.







D'autres types de formalités restent de la compétence exclusive de certains organismes:



URSSAF

Déclaration unique d'embauche



**Mairies** 

 Mutation de Licence IV, délivrance licence II,III; déclarations obligatoires (enseignes, terrasses), permis de construire ...



**Préfecture** • Obtention de certaines autorisations. agréments, ...



DREAL

Inscription sur le registre des transporteurs

(Direction Régionale de l'Environnement de l' Aménagement et du Logement)



**GTC** 

Obtention et délivrance des extraits Kbist







### Le CFE: son rôle

- > CFE = accompagnateur
- CFE = intermédiaire administratif







## Le CFE: Accompagnateur

Après validation de l'élaboration de votre projet, le CFE vous accompagne pour concrétiser l'existence juridique de votre entreprise :

> Informer

Les entreprises ou futures entreprises sur les démarches administratives à accomplir.

- > Contrôler formellement et traiter les formalités
- Diffuser

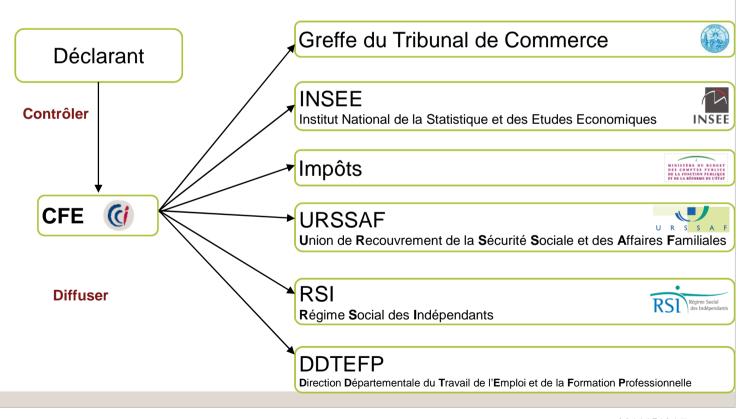
L'information collectée aux organismes partenaires, véritables destinataires des formalités, seuls compétents pour statuer sur le fonds des déclarations.







#### Le CFE: Intermédiaire administratif







## Le CFE: Accompagnateur

Après validation de l'élaboration de votre projet, le CFE vous accompagne pour concrétiser l'existence juridique de votre entreprise :

Informer

Les entreprises ou futures entreprises sur les démarches administratives à accomplir.

- Contrôler formellement et traiter les formalités
- Diffuser

L'information collectée aux organismes partenaires, véritables destinataires des formalités, seuls compétents pour statuer sur le fonds des déclarations.







#### **Notions Importantes : identifiants entreprise**

- **❖ SIREN** 
  - = suite de 9 chiffres qui identifie une entreprise
- SIRET
  - = suite de 14 chiffres qui identifie un établissement d'une entreprise (SIRET = SIREN + NIC) = lieu physique
- APE
  - = suite de 4 chiffres et 1 lettre qui identifie l'Activité Principale Exercée
    - Dénomination sociale
    - Nom commercial
    - Enseigne

Définis par l'entreprise

Définis par









#### SIRENE EN LIGNE

Le CFE, en partenariat avec l'INSEE, obtient en temps réel le numéro unique d'identifiant SIRENE en Ligne,

# RECEPISSE DE DEPOT DE DOSSIER DE CREATION D'ENTREPRISE ou D'AUTO-ENTREPRENEUR

➤ Le CFE délivre un RDDCE — Récépissé de Dépôt de Dossier de Création d'Entreprise, incluant le SIREN l'entreprise ou récépissé de l'Auto-entrepreneur





## cfenet, vos formalités en ligne

#### www.cfenet.cci.fr

#### **SIMPLE**

Plus besoin de remplir un imprimé, Un jeu de questions-réponses

#### **PRATIQUE**

Suivi de votre déclaration, Son état d'avancement jusqu'à son traitement par votre CFE

#### **FIABLE**

Possibilité, à tout moment de suspendre, sauvegarder, reprendre, compléter, modifier et décider de sa transmission à votre CFE

#### Votre CFE reste votre interlocuteur privilégié

- pour vous accompagner
- pour vous conseiller







## Une équipe d'assistants en formalités

- A l'écoute du client afin de déterminer les formalités à accomplir ou la réorientation éventuelle vers le partenaire ou organisme compétent.
- Centre Formalités des Entreprises Tél.: 02 40 44 63 60 ou Rendez-vous sur <u>"24H pour vous répondre"</u> horaires Accueil CFE Nantes et St-Nazaire Accueil les lundi, mardi, jeudi et vendredi du 09h à 12h et de 14h à 16h







## E-administration et télé-déclarations : simplification et gain de temps

#### Les différents types de déclarations

- Immatriculation
- Déclarations fiscales
- Déclarations sociales

#### Se procurer un certificat numérique

- Une pièce d'identité électronique
- Pour vérifier l'authenticité d'un document
- Pour savoir qui en est le signataire









## Se procurer un CIN

#### QU'EST-CE QUE LE CERTIFICAT D'IDENTITE NUMERIQUE ?

Un certificat d'identité numérique (CIN) joue le rôle de <u>pièce d'identité</u> dans le cadre d'échanges par voie électronique. On l'appelle aussi passeport ou signature électronique. Il permet :

- D'authentifier avec certitude l'émetteur d'un message
- De garantir l'intégrité du message (message non modifié ou altéré par son passage par internet)
- D'établir un environnement de confiance entre 2 entités distantes et d'échanger des informations non répudiables ou confidentielles.







## Les usages du certificat

- Simplifier vos démarches administratives
  - Déclarer et régler vos cotisations URSSAF (Portail Netentreprises)
  - Envoyer vos déclarations d'achat ou de cession de véhicules (Système d'Immatriculation des Véhicules)
  - Accéder à des sites sécurisés
  - Déclarer et payer votre TVA (impots.gouv)
  - Accéder à votre compte fiscal
- Dématérialiser en toute sécurité
  - Répondre aux appels d'offre publics
  - Transmette vos factures par voie électronique
  - Sécuriser vos échanges de mails
  - Signer des documents (contrats, bons de commande...)
  - Archiver vos documents dans un coffre-fort « virtuel »







## Les avantages du certificat

- Gain de temps et de productivité
- Sécurité, fiabilité, confidentialité et apport d'une valeur juridique aux échanges internet
- Réduction de la masse de documents papier édités, transmis puis archivés (coffre fort électronique et gestion électronique de document)
- Réduction des coûts d'envoi de courrier
- Mise en place d'une culture numérique au sein de votre entreprise







## Comment se procurer un CIN?



- Auprès de votre CCI service Chambersign en 3 étapes
  - 1) Commande du certificat sur le site <a href="https://www.chambersign.fr">www.chambersign.fr</a>
  - 2) Envoi des pièces nécessaires à l'instruction du dossier auprès du bureau d'enregistrement choisi qui validera votre demande
  - 3) Rendez-vous en face à face à la CCI pour retirer votre certificat (contrôle d'identité en visu obligatoire)
- Pour tous renseignements
- > 02.40.44.61.51 (Nantes) ou 02.40.17.21.24 (St Nazaire)









## Usages et bonnes pratiques

#### Quelques sites de référence

- Formalités d'entreprises : <u>www.cfenet.cci.fr</u>
- Chambres de Commerce et d'Industrie :
  - www.nantesstnazaire.cci.fr
- Le guichet unique de la création d'entreprise : www.guichet-entreprise.fr
- Autorité de certification Chambersign : www.chambersign.fr
- Télé TVA et compte fiscal : www.impots.gouv.fr
- > Services publics en ligne : www.adele.service-public.fr
- > Déclarations sociales : www.net-entreprises.fr
- Système d'immatriculation des véhicules : www.ants.interieur.gouv.fr
- Appels d'offres publics : www.marches-publics.gouv.fr

